

REUNION DU 3 JUIN 2014



L'an deux mil quatorze, le trois juin, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints,

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents excusés : M. LECARPENTIER Christian et M. ORENGE Ludovic.

Deux procurations écrites ont été données :

* M. LECARPENTIER à M. PERIER

* M. ORENGE à Mme TAUVEL

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS (n° 1/06-2014)

* Aide à la personne (Mme PIGEON) : Ils ont beaucoup de demandes très diverses (baptême, logement, ...) et ont déjà traité 6 dossiers. Les membres de cette commission sont encadrés par Mme RENAUD, une professionnelle.

* Information (M. BARTHELEMY) : La commission s'est réunie le 19 mai et travaille actuellement sur la mise en place d'une "gazette" intitulée INFO BREAUITE qui sera distribuée trois fois par an (la première fin juin 2014). Néanmoins, le bulletin municipal de décembre est maintenu.

De plus, Mme CLAEREBOUDT et M. BARTHELEMY se sont rendus à la COM COM afin d'obtenir de l'aide pour la création du site internet de la commune ; celui-ci devrait être actif pour septembre.

La commission information s'est aussi rendue à la réunion avec l'ensemble des associations le 23 mai dernier. La commune se charge de l'impression et de la distribution (vers le 12 juin) des petits tracts publicitaires pour la grande fête du 21 juin.

Cette commission souhaiterait aussi installer un panneau d'affichage, identique à celui devant la mairie, à la gare.

* Jeunesse et sport (M. BARTHELEMY) : Tous les jeunes de 14 à 21 ans, soit environ 150, sont conviés à une réunion le 12 juin prochain à 20 h afin d'écouter leurs attentes.

* Fête et cérémonie (Mme THUMEREAU) : Le 24 mai dernier 59 enfants ont participé au carnaval. Ils ont tout d'abord défilé dans les rues, puis ils ont assisté à un spectacle de magie suivi d'un goûter dans la salle des marronniers.

De plus, lors de leur réunion du 12 mai, les membres ont commencé à travailler sur les décorations de Noël et les diverses animations pouvant être mises en place à cette période.

* Aide sociale à la COM COM (Mme THUMEREAU) : Elle a eu des informations sur la petite enfance. De plus, concernant les travaux de la chaumière (future crèche) les travaux devraient être finis pour juillet 2015.

* Environnement (Mme BROUTE) : Le rond-point devant M. GERVAIS, l'école et les jardinières ont été fleuris.

* Travaux (M. PERIER) : La commission s'est réunie et a commencé à regarder le dossier "la place". Le projet existant semble correct néanmoins quelques modifications vont probablement être appliquées. La commission a rendez-vous avec le concepteur du projet vendredi 13 juin.

* Urbanisme (M. PERIER) : La commission s'est réunie une fois. Une autre réunion concernant le PLU est prévue avec Mme RENAULT pour un avis technique. Mme LEFRANCOIS a rappelé qu'il allait falloir s'occuper des réseaux.

* COM COM (M. PERIER) : Les commissions se mettent en place.

LE VOL A L'ATELIER COMMUNAL (n° 2/06-2014)

Tout le gros matériel sauf la tondeuse a été volé soit environ 18000 € de biens. Mme SIMON nous a prêté ce qu'il faut pour le moment. L'assurance rembourse environ 5000 €.

COMMANDE DE MATERIEL POUR ESPACE VERT (n° 3/06-2014)

Le devis s'élève à 12152 € TTC pour un compresseur, débroussailleuse, remorque, nettoyeur haute pression ... La commune achètera donc un 2ème véhicule "moins bien" pour entrer dans son budget. (idée petit camion benne).

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BREUTE ET GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE DE TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL (n° 4/06-2014)

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de

nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDf ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDf a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune soutient la démarche de GrDf en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. GrDf installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir du deuxième semestre 2017.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Ayant entendu les explications du Maire ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la société GrDf,
AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (n° 5/06-2014)

M. le Maire indique à l'assemblée que suite à sa demande, il a reçu le bilan financier des associations de Bréauté, à l'exception de celui de l'Animation Rurale et des Parents d'Elèves de l'école Notre-Dame. La subvention pour la J.S.B. sera étudiée lors du prochain conseil municipal. M. le Maire annonce le montant accordé à chaque association locale en 2013.

Il propose une augmentation du montant de la subvention de 1 à 2 %.
Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à 14 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. ORENGE, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) et 1 abstention (M. MALO Jean-Claude signalant que ce mode de calcul est similaire à celui utilisé les années précédentes pour l'attribution des subventions)

DECIDE de fixer pour 2014 les subventions suivantes :

- Anciens Prisonniers Combattants de Guerre : 1350 euros
- Parents d'Elèves de l'Ecole Henri Blanc : 700 euros
- Cyclo Sport Bréautais : 1110 euros
- Les Aînés de Bréauté : 3030 euros

- Quintefeuille : 1400 euros
- Les Archers de Bréauté : 270 euros
- Viva l'Solbar 76 : 60 euros
- Ligue contre le cancer : 100 euros
- Office Départemental des Anciens Combattants : 50 euros
- Téléthon : 100 euros
- Association Diocésaine du Havre : 448 euros

Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits à l'article 65738 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

Lors du conseil, plusieurs membres ont évoqué l'idée de chercher une base de calcul pour déterminer ces subventions.

COMMISSION ARTISANS-ENTREPRISES (n° 6/06-2014)

La première réunion aura lieu le 18 juin à 14 h 00.

TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE ET AU DORTOIR (n° 7/06-2014)

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'effectuer pendant les grandes vacances les travaux de peinture dans l'entrée de la maternelle et dans le dortoir.

CONSEIL D'ECOLE (n° 8/06-2014)

A la rentrée 2013/2014 il y avait 101 élèves et 95 sont prévus pour septembre.

En ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires, les enfants auront classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Le mardi après-midi sera consacré aux activités encadrées par des professionnels (épaulés par des bénévoles) : cirque, cuisine, art plastique, ludi-sport et secourisme pour le moment. Le dossier a été transmis à l'Inspectrice de l'Education Nationale. Si la dérogation du mardi après-midi n'est pas acceptée, il n'y aura que de la garderie.

Le conseil municipal, APPROUVE avec 14 voix pour et 1 abstention (M. MALO car ce n'est pas la réforme initiale) cette mise en place.

TRAVAUX DE L'EGLISE (n° 9/06-2014)

Le porche serait à refaire un jour. M. LAMBERT va réparer le banc cassé et mettre un produit contre les insectes sur les autres.

TRAVAUX RUE J.-B. DELAMBRE, RUE D'HERICY ET IMPASSE DU MOULIN (n° 10/06-2014)

* Rue J.-B. Delambre : M. PERIER va rencontrer le maître d'œuvre pour voir au niveau de la garantie décennale.

* Rue d'Héricy : cette rue va être sollicitée avec les nouveaux rythmes scolaires, c'est pourquoi il serait judicieux de la mettre à sens unique et d'y créer un trottoir.

* Impasse du Moulin : elle pourrait être bloquée et remise en impasse, pour cela il faudrait un local à poubelle en bout de rue puisque le camion Véolia n'a plus le droit de reculer.

Pb rue du Prieuré : l'idée d'un arrêté a été émise afin d'interdire aux personnes de se garer sur les trottoirs (problème de visibilité et de sécurité).

EMPLOI D'UN JEUNE CET ETE (n° 11/06-2014)

Le conseil municipal vote et DECIDE avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme LEFRANCOIS et M. GUILLAIN car il n'y a pas eu d'appel de candidature) l'embauche au SMIC de M. Thibault DEFRANCE pendant 1 mois cet été.

L'assemblée ACCEPTE à l'unanimité la demande de stage par alternance d'un jeune de la commune. Le stagiaire pourra manger gracieusement à la cantine.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UNE PROPRIETE (n° 12/06-2014)

L'assemblée prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

* la SCP BARRE-CHUITON-LISCH-VIOLEAU, notaires à Bolbec, pour la parcelle cadastrée section B n°202, 11 impasse du moulin.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas préempter sur la parcelle cadastrée section B n°202.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : PRIX DES REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 (n° 13/06-2014)

L'assemblée prend connaissance du bilan financier de la cantine scolaire municipale de l'année 2013 établi par l'une des secrétaires. M. PERIER détaille son contenu. Le conseil municipal constate que le déficit est moindre que celui de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant que le déficit par repas en 2012 est de 2,30 euros et en 2013 est de 1,52 euros,

Considérant la nécessité de stabiliser ce déficit,

DECIDE, à l'unanimité, le maintien du prix du repas servi aux enfants domiciliés dans la commune à 3,95 €,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer à 4,70 € le prix du repas servi aux enfants domiciliés hors de la commune, à la cantine scolaire municipale, soit une augmentation de 0,10 €,

DECIDE à 11 voix pour et 4 contre (M. BARTHELEMY, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. MALO) de fixer à 5,80 € le prix du repas servi aux enseignants, à la cantine scolaire municipale, soit une augmentation de 0,10 €. Ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2014-2015.

Comme d'habitude, la feuille d'information et de réinscription ainsi que le règlement intérieur seront prochainement distribués à chaque parent d'élève par l'intermédiaire des enseignants pour la prochaine

rentrée. Le coût de revient d'un repas soit 5.79 € va être communiqué aux parents. Les crédits afférents à cette recette ont été inscrits à l'article 7067 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

GARDERIE PERISCOLAIRE MUNICIPALE (n° 14/06-2014)

L'assemblée prend connaissance du bilan de la garderie périscolaire municipale établi par le secrétariat pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 28 février 2014 et constate que celui-ci est équilibré, à savoir 3465,35 euros en dépenses et 3501 euros en recettes. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un nouveau créneau horaire de garderie de 11 h 30 à 12 h 30 sera nécessaire le mercredi à la rentrée 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. LECARPENTIER, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. ORENGE, M. MALO) et 3 contre (Mme FLOURY, M. GUILLAIN et Mme LEFRANCOIS favorables à une petite augmentation),

DECIDE de maintenir les horaires de la garderie périscolaire municipale pour la rentrée 2014-2015 de la manière suivante :

* le matin de 7 heures 30 à 8 heures 20 (tous les jours de classe)

* le mercredi midi de 11 H 30 à 12 H 30

* le soir de 16 heures à 18 heures (tous les jours de classe)

MAINTIENT les tarifs forfaitaires mensuels suivants pour l'année scolaire 2014/2015 :

- le matin seulement = 15 euros
- le soir seulement = 16 euros
- le matin et le soir = 27 euros

Comme pour la cantine scolaire municipale, la feuille d'information et de réinscription sera distribuée à chaque parent d'élève de l'école Henri Blanc par l'intermédiaire des enseignants pour la prochaine rentrée.

Les crédits afférents à cette recette sont inscrits à l'article 7067 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme THUMEREAU signale un problème d'enceintes à la salle Ph. Anquetil.

- Mme FLOURY demande aux membres du conseil de garder leurs briques de lait et de les rapporter à la mairie (préparation décors de Noël).

- Suite à une question de M. VANDERMEERSCH, le conseil accepte à l'unanimité de prêter les stands aux parents d'élèves de l'école Notre-Dame pour leur kermesse.

- M. GUILLAIN demande que les permis de construire acceptés ou refusés soient cités lors des séances.

- Mme LEFRANCOIS reporte des observations concernant la nécessité de combler les fixations de l'abribus avenue du 8 mai. A ce sujet, Mme BROUTE suggère l'installation d'un miroir de circulation pour les usagers de la route de la Voie Romaine.

- M. PERIER invite les membres qui le souhaitent à une réunion de la Direction des Routes pour l'aménagement de la Gare fixée au 12 juin à 10 H à la mairie.

- L'assemblée fixe une réunion exceptionnelle **le vendredi 20 juin à 7 h 00** afin d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections des sénateurs en septembre prochain.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 8 juillet à 20 h 00** (décalé puisqu'il n'y en aura pas en août à cause des vacances de chacun).

La séance est levée à 22 heures 35.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.